

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 20.012

L'an deux mille vingt, le 05 juillet, à 10 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 juin 2020

DATE D’AFFICHAGE

Le 29 juin 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique BERGEROT, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Philippe CAU, Mme Odile CHOLLET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Nadine DAVID, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Jean-Michel DENIS, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Gilbert LOUX, Mme Christelle MAIRE, M. Patrick MARENGO, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Didier SIMONNET, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU conseillers municipaux

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33

Mme Océane FERNANDES a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA VILLE DE ROYAN

RAPPORTEUR : M. Patrick MARENGO

VOTE : 7 abstentions

Unanimité des suffrages exprimés

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L. 2122-2, indique que « le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Compte tenu du fait que le Conseil Municipal de Royan est composé de 33 membres, le nombre maximal à retenir est 9.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de fixer à neuf le nombre des adjoints au Maire de la Ville de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 06 juillet 2020

Le Maire,
Patrick MARENGO

Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

